

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
Évaluation des programmes de premier cycle
École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Cycle : 2022-2023

Date : 14 décembre 2023

I. Programme évalué

- B.Sc.Soc. spécialisé en études internationales et langues modernes

II. Processus d'évaluation (description de la visite)

- Le rapport d'évaluation final des programmes susmentionnés a été préparé à partir des documents suivants : 1) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire; 2) le rapport d'évaluation externe rédigé à la suite de la visite virtuelle; ainsi que 3) les réponses de la direction de programme, André Laliberté et Frédéric Vairel, et de la doyenne de la Faculté des sciences sociales, Vicky Barham.
- La visite sur site a eu lieu le 29 juin 2023 et a été réalisée par les évaluateurs externes suivants : 1) Yves Tiberghien de l'Université de la Colombie-Britannique et 2) Trygve Ugland de l'Université Bishop.
- Pendant la visite du campus, l'équipe d'évaluation externe a rencontré le vice-provost aux affaires académiques, Alain St-Amant, le vice-provost aux études supérieures et postdoctorales, André Beauchemin, la doyenne de la Faculté des sciences sociales, Vicky Barham, la vice-doyenne aux études de premier cycle, Hélène Pellerin, le directeur du programme, André Laliberté, le directeur de l'unité scolaire, Frédéric Vairel, des membres du personnel de soutien, des membres réguliers du corps professoral et des étudiantes et étudiants de cycle supérieur.

III. Sommaire des rapports sur la qualité du programme

Forces

- Une bonne corrélation entre les objectifs du programme et les besoins du gouvernement et de la société, notamment le besoin de personnes professionnelles capables de naviguer dans un monde de plus en plus complexe et interdépendant et qui sont sensibles aux différences culturelles et aux fausses perceptions.
- Une bonne corrélation entre les objectifs du programme et sa structure. La richesse, la rigueur, la diversité et la créativité du cursus.
- Le fait qu'il s'agit du seul programme d'études internationales trilingue au Canada, ce qui lui confère un avantage concurrentiel majeur.
- Une bonne exposition tant aux langues qu'aux sciences humaines et sociales (particulièrement les sciences politiques), ce qui est plutôt rare.
- Des cours de qualité, comme en témoignent les évaluations et le confirment les rétroactions des étudiantes et étudiants. La satisfaction étudiante par rapport au cursus, qui semble élevée.
- Les bons rapports entre la population étudiante et le directeur, le personnel et le corps professoral du programme. L'adéquation entre les récits et les descriptions de la population

étudiante et ceux du personnel de soutien, du corps professoral et de la gestion, qui est particulièrement impressionnante. Cela démontre une bonne compréhension mutuelle et des relations constructives.

- La qualité de la simulation des Nations Unies et du programme de stages, auxquels semblent participer environ 6 étudiantes et étudiants du programme par année (soit à 15 à 20 % de la cohorte). Ce sont de grands atouts.
- Les défis de coordination affligent souvent les programmes multidisciplinaires, mais une bonne structure de gouvernance semble avoir été mise sur pied à la suite des recommandations qui ont émané de la dernière évaluation du programme.
- L'attractivité du programme auprès d'étudiantes et étudiants de haut calibre et la répartition équilibrée d'anglophones et de francophones.

Lacunes

- Le manque de flexibilité pour les cours de sciences des religions (compte tenu du fait que certains cours obligatoires ne sont pas offerts ou sont complets, ce qui bloque plus tard les options des étudiantes et étudiants).
-
- Le manque d'offre et de flexibilité par rapport aux cours de langues.
- Le fait que le programme ne réponde actuellement pas à la forte demande pour des cours de japonais, de mandarin et de coréen. Les exigences quant aux cours de langues, qui ont l'effet d'un goulot d'étranglement, ce qui empêche le programme de croître en plus de limiter les possibilités de séjours à l'étranger.
- Le manque de contenu sur la politique non occidentale et le savoir autochtone par rapport à la demande et à l'intérêt de la population étudiante.
- Le manque d'offre de cours d'économie appliquée pertinents pour les étudiantes et étudiants qui souhaitent ajouter cette discipline à leur bagage.
- L'offre trop restreinte de cours optionnels provenant des programmes Développement international et mondialisation (DVM) et Études des conflits et droits humains (ECH).
- Le manque de sentiment d'appartenance au sein de la cohorte, que l'on pourrait renforcer au moyen d'un séminaire d'études internationales et langues modernes en troisième année ou de quelques événements chaque trimestre dans le cadre desquels se rassemblerait la cohorte pour écouter une personne invitée de renommée et socialiser, possiblement autour d'un repas.
- La trop faible proportion des cohortes qui vivent une expérience à l'étranger malgré la raison d'être du programme, que l'on pourrait augmenter en multipliant les occasions de séjours dans les pays correspondant à la troisième langue d'étude choisie.

IV. Amélioration du programme

Les recommandations de l'équipe d'évaluation externe figurent dans le document Réponse et plan d'action de l'unité (en annexe).

V. Sommaire et évaluation du plan d'action proposé¹

Les recommandations issues de l'évaluation externe ont été prises en compte par la direction du programme dans un plan d'action, examiné par le Comité d'évaluation des programmes de premier cycle (CÉPPC) lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

La direction du programme a approuvé toutes les recommandations de l'évaluation externe. Les mesures à prendre et le calendrier d'exécution sont clairement définis et ont été approuvés par le Cabinet du décanat. Le CÉPPC est satisfait de la réponse de la direction du programme.

VI. Conclusion

L'exercice d'évaluation a permis de confirmer la force et la stabilité du programme et d'identifier des recommandations pour leur amélioration continue. Les membres du Comité aimeraient remercier les responsables de l'évaluation externe pour leur analyse approfondie, ainsi que toutes les parties prenantes de ce processus d'examen cyclique du programme.

VII. Calendrier et échéances

Un rapport d'étape décrivant les actions accomplies et les résultats subséquents sera soumis au comité d'évaluation d'ici le 15 décembre 2026.

La prochaine évaluation périodique aura lieu au plus tard dans huit ans, en 2029-2030. Le rapport d'autoévaluation doit être soumis au plus tard le 15 juin 2029.

¹ Voir l'Annexe « Réponse et plan d'action de l'unité ».

Réponse et plan d'action de l'unité

Faculté :

- Faculté des sciences sociales

Département :

- École d'études politiques

Programme évalué :

- B.Sc.Soc. spécialisé en études internationales et langues modernes

Cycle d'évaluation :

- 2022-2023

Date :

- 11 septembre 2023

Commentaires généraux :

Le 29 juin 2023, le comité du programme B.Sc.Soc. spécialisé en études internationales et langues modernes a pris connaissance du rapport d'évaluation externe produit dans le contexte de l'évaluation périodique des programmes. Nous avons constaté avec bonheur l'évaluation positive de notre programme multidisciplinaire de premier cycle et nous saluons l'équipe d'évaluation pour ses recommandations. Étant donné que le programme de premier cycle en études internationales et langues modernes s'est engagé à offrir une expérience de formation et de recherche incomparable, c'est agréable de constater que l'équipe d'évaluation externe juge que notre programme « a été conçu avec ambition et vision », qu'« il s'arrime bien à la demande sur le marché du travail, notamment au sein des gouvernements, des sociétés internationales, des organisations non gouvernementales et de la société dans le contexte de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique », et que « l'enthousiasme entourant le programme et la formation qu'il offre est unanime ». Le rapport formule cinq recommandations qui sont toutes considérées comme hautement prioritaires. Nous sommes d'accord avec toutes les recommandations dans leur essence et avons la conviction qu'en y donnant suite de façon proactive, nous saurons mieux répondre aux attentes de la population étudiante. Ci-dessous se trouvent nos réponses aux recommandations.

<p>Recommandation 1 : Permettre à une plus grande proportion des cohortes de vivre une expérience internationale, comme un échange étudiant dans le pays de la troisième langue d'étude (en baissant les exigences linguistiques, en ajoutant des mesures incitatives et en accordant davantage de soutien financier).</p>
<p>Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord.</p>
<p>Réponse du décanat : Je partage absolument cette vision et j'encouragerai la création d'un processus d'inscription simplifié avec des partenariats déjà établis, afin d'éliminer les problèmes d'équivalences et d'offrir aux étudiantes et étudiants un service clé en main. Il est à noter qu'uoInternational consacre une somme TRÈS importante pour aider les personnes autochtones, noires ou de couleur et les étudiantes et étudiants de première génération à participer à ce genre d'initiative, et qu'il n'y actuellement pas assez de personnes qui y ont accès (car il faut également participer au programme uoGlobal). J'aimerais beaucoup que les choses bougent le plus rapidement possible.</p>
<p>Degré de priorité* : CONSEILLÉ</p>
<p>Mesures à prendre : Il y a trois mesures distinctes à prendre pour permettre à une plus grande proportion des cohortes de vivre une expérience internationale, et les tâches liées à chacune d'entre elles incombent à différentes unités. La première mesure implique une modification du cursus, pour encourager les étudiantes et étudiants à passer un ou deux trimestres à l'étranger. Un tel séjour ne pourrait toutefois être obligatoire pour des motifs d'accessibilité et d'équité, car certaines personnes ne peuvent tout simplement pas se permettre de partir. Il faudrait donc réfléchir à une autre possibilité d'expérience internationale pour ces personnes, comme un stage coop dans une ambassade.</p>
<p>Attribuée à : C'est la direction du programme qui se chargerait de la première mesure, en collaboration avec les autres membres du comité.</p>
<p>Échéancier : La première mesure pourrait être en vigueur à l'automne 2024, sous réserve de l'approbation des comités universitaires concernés dans les délais suivants : assemblée de l'École d'études politiques, 14 septembre; vice-décanat de la Faculté des sciences sociales, 21 septembre; Comité des études du baccalauréat de la Faculté des sciences sociales, 2 octobre; Conseil de la Faculté des sciences sociales, 13 octobre; Conseil des études de premier cycle, 16 novembre; Sénat, 5 décembre.</p>
<p>Modification du programme? Non.</p>
<p>Degré de priorité : Même si nous considérons qu'il s'agit d'un enjeu très important, le comité du programme, l'École d'études politiques et même les deux facultés (Sciences sociales et Arts) ont peu de contrôle sur l'exécution de cette mesure.</p>

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT – ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT – ACTION REQUISE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 18 MOIS 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE – MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

<p>Mesure à prendre : À la lumière des commentaires ci-dessus, la deuxième mesure serait la transmission, par le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational et au moyen d'une liste d'envoi comprenant l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits au programme d'études internationales et langues modernes, de toute l'information sur les séjours d'études à l'étranger et l'aide financière offerte.</p>
<p>Attribuée à : C'est la direction du programme qui se chargerait de la deuxième mesure, en collaboration avec le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational.</p>
<p>Échéancier : Le moment où cette mesure sera mise en place dépendra du moment où le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational et les sources d'aide financière aux étudiantes et étudiants rendront l'information disponible.</p>
<p>Modification du programme? Non.</p>
<p>Degré de priorité : CONSEILLÉ</p>
<p>Mesure à prendre : La troisième mesure, en lien avec les deux premières, consiste à trouver des façons de rendre l'aide financière disponible aux personnes qui souhaitent partir à l'étranger pour un ou deux trimestres. Pour ce faire, on pourrait tirer parti des relations du service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational avec les ambassades en plus d'impliquer d'autres unités de l'Université.</p>
<p>Attribuée à : C'est la direction du programme qui se chargerait de la troisième mesure, en collaboration avec le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational.</p>
<p>Échéancier : Le moment où cette mesure sera mise en place dépend du moment où le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational et les sources d'aide financière aux étudiantes et étudiants rendront l'information disponible.</p>
<p>Modification du programme? Non.</p>

Recommandation 2 : Faciliter l'accès aux langues est-asiatiques (japonais, mandarin, puis coréen).

Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord.

Réponse du décanat : C'est à la Faculté des arts qu'incombe l'embauche de professeurs et professeurs de langues. D'ailleurs, la Faculté des arts a récemment demandé l'embauche d'une personne pour enseigner le japonais, mais n'a pas obtenu les fonds nécessaires. Compte tenu de la situation financière actuelle difficile de l'Université d'Ottawa, j'ai peu d'espoir que la création d'un tel poste advienne à court terme. Je réfléchis donc à une autre solution, comme celle d'envoyer un membre du corps professoral de l'Université d'Ottawa dans une université japonaise pour un an (ou deux), et d'accueillir en échange une professeure ou un professeur de langue de leur établissement. Nous avons des liens étroits avec l'Université Waseda, et je crois fortement qu'un tel arrangement pourrait intéresser l'établissement. En effet, comme cette université offre plusieurs cours d'anglais, la probabilité que ce type d'échange réponde à ses besoins est particulièrement élevée. On pourrait conclure un arrangement similaire pour le mandarin.

Degré de priorité* : URGENT Considérant la mission de l'Université visant à encourager la mobilité internationale de sa population étudiante, le fait que l'établissement se trouve dans la capitale nationale et que le gouvernement a besoin d'étudiantes et d'étudiants possédant une expérience internationale et maîtrisant une langue ASIATIQUE comme troisième langue, ainsi que l'entente multipartite du gouvernement fédéral dans le cadre de sa Stratégie pour l'Indo-Pacifique, qui requiert la formation de spécialistes des sciences sociales ayant été exposés à tous les aspects des sociétés asiatiques, dont la langue et la culture, il est essentiel de mieux positionner l'établissement comme un centre d'excellence en langues et cultures de l'Asie.

Mesures à prendre : Comme première mesure, il est absolument essentiel d'embaucher quelqu'un pour coordonner les études est-asiatiques, dans le but d'offrir davantage de cours sur les langues et cultures de l'Asie de l'Est, et d'obtenir le soutien des ambassades des pays correspondant aux langues indiquées dans la deuxième recommandation. Vu la forte demande pour le mandarin et le japonais, nous priorisons ces langues. Comme elles sont très populaires au sein de la population étudiante, il nous faudrait des ressources supplémentaires pour embaucher du personnel enseignant à temps partiel lors de la création des sections de cours pour ces langues.

Attribué à : C'est la direction du Département des langues et littératures modernes qui se chargerait de la première mesure, avec le soutien du comité du programme d'études internationales et langues modernes.

Échéancier : Cette mesure devrait être mise en place au cours de l'année scolaire 2024-2025. Idéalement, l'offre d'emploi pour un poste de professeure ou professeur serait publiée à l'automne 2024, et l'entrée en poste se ferait le 1^{er} juillet 2025. Cette nouvelle embauche aurait comme tâche de coordonner les études est-asiatiques. Nous envisageons de collaborer avec les

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT – ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT – ACTION REQUISE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 18 MOIS 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE – MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

attachées et attachés culturels de l'ambassade du Japon et du Bureau économique et culturel de Taipei pour obtenir du financement qui nous permettra d'embaucher une professeure ou un professeur de langue. Nous pourrions ainsi dégager des fonds qui serviraient à embaucher une deuxième personne pour enseigner l'autre langue prioritaire.
Modification du programme? Comme la banque de cours est déjà accessible, aucune modification au programme n'est nécessaire.
Degré de priorité : IMPORTANT Se référer aux commentaires ci-dessus concernant la première mesure.
Mesures à prendre : La deuxième mesure serait d'embaucher une personne pour enseigner l'autre langue que nous avons choisi de prioriser (japonais ou mandarin). Idéalement, ce poste en deviendrait un qui mène à la permanence.
Attribué à : C'est la direction du Département des langues et littératures modernes qui se chargerait de cette deuxième mesure.
Échéancier : L'échéancier de la deuxième mesure pourrait coïncider avec celui de la première mesure pour l'embauche d'une professeure ou d'un professeur à la leçon. Dans un monde idéal, on créerait le deuxième poste en 2024-2025.
Modification du programme? Non.
Degré de priorité : IMPORTANT Se référer aux commentaires des première et deuxième mesures.
Mesures à prendre : Ajouter une séquence complète de cours de coréen, embaucher une professeure ou un professeur à la leçon, et éventuellement effectuer une troisième embauche pour un poste de professeure ou professeur à temps plein.
Attribué à : Même chose que pour les première et deuxième mesures.
Échéancier : La troisième mesure devrait être mise en place à la mi-cycle.
Modification du programme? Non.

<p>Recommandation 3 : Gérer de façon plus flexible les cours de géographie et de sciences des religions, ainsi que les exigences linguistiques.</p>
<p>Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord.</p>
<p>Réponse du décanat : Je suis d'avis que cette recommandation devrait être rapidement mise à exécution.</p>
<p>Degré de priorité* : URGENT Cette recommandation touche un problème qui a pris de l'ampleur dans les dernières années pour deux raisons, l'une étant que plusieurs personnes donnant des cours de géographie et de sciences des religions sont parties à la retraite et l'autre étant que les unités concernées n'offrent pas assez souvent ces cours. La direction du programme passe un temps fou à accorder des exceptions aux étudiantes et étudiants qui n'arrivent pas à suivre les cours de sciences des religions, faute d'offre.</p>
<p>Mesures à prendre : La première mesure serait d'enlever l'exigence de suivre des cours de géographie et de sciences des religions et de rendre ceux-ci optionnels ou au choix.</p>
<p>Attribuée à : C'est la direction du programme qui se chargerait de la première mesure, en collaboration avec la direction des unités qui s'occupent des cours de géographie et de sciences des religions au premier cycle. La direction du programme d'études internationales et langues modernes devra d'abord obtenir l'approbation de l'École d'études politiques, puis soumettre les changements au Comité des études du baccalauréat de la Faculté des sciences sociales.</p>
<p>Échéancier : La première mesure pourrait être en vigueur à l'automne 2024, sous réserve de l'approbation des comités universitaires concernés dans les délais suivants : assemblée de l'École d'études politiques, 14 septembre; vice-décanat de la Faculté des sciences sociales, 21 septembre; Comité des études du baccalauréat de la Faculté des sciences sociales, 2 octobre; Conseil de la Faculté des sciences sociales, 13 octobre.</p>
<p>Modification du programme? Ce changement implique une petite modification au programme.</p>
<p>Degré de priorité : URGENT La partie de la recommandation portant sur les exigences linguistiques est pertinente, dans la mesure où elle vise à accorder aux étudiantes et aux étudiants qui maîtrisent les deux langues officielles du Canada une exonération, moyennant un test confirmant leurs compétences, et à ainsi leur permettre de choisir d'autres cours. Le problème ici est que peu de gens sont au courant que cette possibilité existe déjà.</p>
<p>Mesures à prendre : La deuxième mesure est d'offrir plus de visibilité à l'option de sauter un cours de langue pour passer au niveau suivant lorsque les compétences requises ont été démontrées.</p>
<p>Attribuée à : La direction des études de premier cycle du département des langues et littératures modernes et l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) sont en charge de</p>

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT – ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT – ACTION REQUISE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 18 MOIS 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE – MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

l'administration des tests de langue, et le personnel des communications doit veiller à ce que la population étudiante soit mise au courant de cette option.

Échéancier : La deuxième mesure pourrait être mise en œuvre à l'automne, en même temps que la première mesure.

Modification du programme? Non.

Recommandation 4 : Renforcer le sentiment d'appartenance au programme au moyen de séminaires occasionnels avec des personnes invitées de renom.
Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord.
Réponse du décanat : Cette recommandation m'enthousiasme beaucoup. Je suggère une collaboration entre le programme et l'association étudiante pour mettre sur pied cette série de conférences. Si l'association étudiante prenait les rênes de cette initiative, on pourrait en faire une activité d'apprentissage expérientiel qui donnerait droit à des crédits, en plus de renforcer le sentiment d'appartenance au programme. Je déconseille fortement que ce soit le corps professoral qui gère ce projet; la population étudiante est pleinement capable de le mener à terme (avec le soutien nécessaire).
Degré de priorité* : CONSEILLÉ
Mesures à prendre : Les séminaires devraient avoir lieu mensuellement et mettre à l'honneur des personnes de renom, comme des membres du corps professoral ou des représentantes et représentants du gouvernement, d'ambassades ou du secteur privé. Ce devrait être aux professeures et professeurs de langue de faire la promotion de ces événements, comme ils ont plus de chance que leurs classes soient en grande partie composées d'étudiantes et d'étudiants du programme que leurs homologues d'autres disciplines comme les sciences politiques. Rendre obligatoires les séminaires pourrait renforcer le sentiment d'appartenance au sein des cohortes, mais il faudra trouver une façon de faire valoir ces événements. S'ils sont exclusifs aux cohortes du programme, il faudra procéder aux invitations au moyen d'une liste d'envoi dont pourrait également tirer parti le service Développement de partenariats internationaux d'uoInternational. Si l'on décide plutôt de rendre les séminaires facultatifs, on risque de se retrouver avec un faible taux de participation. On pourrait alors attirer davantage de personnes en ouvrant l'événement à tous, mais cela irait à l'encontre du but premier de l'initiative, qui est de renforcer le sentiment d'appartenance au programme.
Attribuée à : C'est la direction du programme qui se chargerait de la première mesure, en collaboration avec les autres membres du comité.
Échéancier : Les dates de cette initiative sont flexibles et dépendent principalement de la disponibilité des personnes invitées. Idéalement, il s'agirait d'un événement mensuel (comme suggéré ci-dessus).
Modification du programme? Non.

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT – ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT – ACTION REQUISE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 18 MOIS 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE – MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 5 : Offrir des cours sur les idéologies politiques autres qu'occidentales et sur la politique autochtone comparée.
Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord.
Réponse du décanat : Nous appuyons pleinement cette recommandation.
Degré de priorité* : IMPORTANT Le comité du programme est tout à fait d'accord avec cette recommandation, car elle coïncide avec notre objectif de décoloniser le cursus. Le cours 3102 servira aussi l'objectif plus général de la recommandation 2.
Mesures à prendre : La première mesure consistera à modifier les exigences de cours de sorte que les étudiantes et étudiants devront désormais choisir entre POL 3502 Pensée politique moderne II/POL 3102 Modern Political Thought II, POL 3510 Pensée politique non occidentale/POL 3110 Non-Western Political Thought ou POL 3582 Pensée politique autochtone/POL 3182 Indigenous Political Thought.
Attribué à : La première mesure incombera à la direction du programme d'études internationales et langues modernes, qui devra d'abord obtenir l'approbation de l'École d'études politiques, puis soumettre les changements au Comité des études du baccalauréat de la Faculté des sciences sociales et aux unités concernées.
Échéancier : La première mesure pourrait être en vigueur à l'automne 2024, sous réserve de l'approbation des comités universitaires concernés dans les délais suivants : assemblée de l'École d'études politiques, 14 septembre; vice-décanat de la Faculté des sciences sociales, 21 septembre; Comité des études du baccalauréat de la Faculté des sciences sociales, 2 octobre; Conseil de la Faculté des sciences sociales, 13 octobre.
Modification du programme? Ce changement implique une petite modification au programme.
Degré de priorité : IMPORTANT Se référer aux commentaires de la première mesure.
Mesures à prendre : La deuxième mesure sera d'ajouter au cursus le cours POL 3581 Politique internationale et comparée des peuples autochtones/POL 3181 International and Comparative Politics of Indigenous Peoples et d'éventuellement le rendre obligatoire, moyennant l'embauche d'une personne pour le donner régulièrement.
Attribuée à : Les mêmes intervenants que pour la première mesure.
Échéancier : Le même que pour la première mesure.
Modification du programme? Ce changement implique une petite modification au programme.
Degré de priorité : IMPORTANT Se référer aux commentaires de la première mesure.

* DEGRÉ DE PRIORITÉ : 1. URGENT – ACTION IMMÉDIATE REQUISE 2. IMPORTANT – ACTION REQUISE DANS UN DÉLAI MAXIMAL DE 18 MOIS 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE – MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).